

« Des élus n'ont pas encore pris la mesure de ce qui allait arriver »

Entretien

Yann Le Meur. Président de Ressources Consultants Finances.

La baisse des dotations de l'État se traduira-t-elle obligatoirement par une augmentation des impôts locaux ?

Un des moyens qui s'offrent aux collectivités pour faire face à la chute brutale de leurs ressources externes est la hausse de l'impôt. Surtout si les élus répondent à l'encouragement que leur adresse à demi-mots le gouvernement : investir, donc emprunter et, par conséquent, lever des impôts pour rembourser la dette future. Ou : investir, sans recourir à l'emprunt (pour ne pas faire grimper la dette publique), donc autofinancer par l'impôt.

Beaucoup de communes n'augmentent pas les impôts. Arriveront-elles à faire face ?

Pas forcément. Un certain nombre d'élus n'ont pas encore pris la mesure de ce qui allait arriver à leur collectivité. C'est très diversifié, car de



Philippe Renault

Yann Le Meur enseigne l'économie publique à l'Université de Rennes 1.

multiples dispositifs complexes sont en jeu : tout compris, une commune va, par exemple, voir ses recettes de fonctionnement amputées de 10 %, quand, pour une autre ce sera de 1 %. Et, en 2015, on n'en est encore

qu'à 40 % de l'effort qui sera demandé à compter de 2017 (12,5 milliards d'euros).

Certains élus sont trop attentistes ?

Ils veulent voir s'ils arriveront à faire les économies nécessaires, ce qui est une position défendable. On constate, parfois, un certain optimisme, fait de croyance que la commune sera capable, en si peu de temps, de contenir suffisamment ses frais de fonctionnement. À côté de cela, certaines municipalités prennent tout de suite les moyens de faire face à la crise attendue en augmentant les taux d'imposition, autant que nécessaire, pour maintenir le service public et l'investissement. Ce qui, à l'arrivée, coûtera moins cher qu'un recours à l'emprunt.

Quelles solutions s'offrent aux communes pour baisser la dépense publique ?

Ce qui est immédiatement possible, c'est de réduire l'investissement. Quant aux frais de personnel récurrents, et le fonctionnement en géné-

ral, la solution idéale passerait par une fusion des communes, accompagnée d'une révision intelligente du statut de la fonction publique. Mais là, on nage dans la théorie. Pratiquement, les élus, quand ils ont la main, vont bien sûr faire attention à leurs frais de fonctionnement. Mais le résultat à attendre d'ici trois ans ne sera pas à l'échelle du problème posé par l'effondrement des dotations.

Certains jugent les impôts locaux complexes, injustes et mal répartis. Ils préconisent de les supprimer. Réaliste ?

Leurs préconisations ont déjà été grandement suivies d'effet. Une grande partie des impôts locaux a été transformée en impôts nationaux redistribués aux collectivités sous forme de dotations. Sur le fond, c'est démocratiquement irresponsable et financièrement dangereux d'abandonner son autonomie fiscale : cela permet d'ailleurs à l'État de vous enlever en un clin d'œil... 12,5 milliards !

*Recueilli par
G.B.*